



DELIBERATION N° 2026-017

Rapport d'activité 2025

Le 23 juin 2026 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Patrice PAVET

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Christine GASDON (suppl.), Colette LEBEAU (suppl.), Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Benoît VIOLET, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN, Christophe MALLAT, Maryse POPELIN (suppl.).

Absents excusés : Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Michel LAMARQUE, Hervé LOMBARD, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY.

Absent avec pouvoir : Rémy FRUCTUS (pouvoir à Fabrice DEJOUX)

Secrétariat assuré par : Colette LEBEAU

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année avant le 30 septembre à chacun de ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Président présente à l'assemblée le rapport d'activité 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le comité syndical prend acte du rapport d'activité et de sa transmission aux membres du syndicat.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Patrice PAVET

Le secrétaire de séance
Mme Colette LEBEAU



Transmis au représentant de l'Etat le : **29 JUIN 2026**

Publié le :

29 JUIN 2026